

# LE CANARD IMBARBELLÉ



Redaction et Administration: Baraque 19 - BATHORN

N° 49 - NOVEMBRE 1943

## ELLES... ET NOUS

Elles..., ce sont nos épouses, nos fiancées, nos mères, toutes ces femmes tendrement aimées qui stoïquement se débattent seules parmi les difficultés et les mille pièges de la vie moderne, qui tiennent bon contre l'adversité et nous attendent avec un infatigable courage.

Que notre pénible épreuve ne nous fasse pas oublier en effet les pénibles heures qu'aura traversées celle que nous aimons et que nous avons laissée seule, au foyer, là-bas.

Ici, le fardeau est supporté en commun, et ce vieux fonds de gaieté française qui se manifeste toujours, même aux pires moments, est là pour nous aider à franchir les caps difficiles. Nos épouses n'ont pas cela, elles sont effroyablement délaissées par la société égoïste, par l'Etat défaillant dont l'aide est dérisoire. Incomprises des générations plus vieilles, elles ne peuvent même pas montrer leur détresse à leurs enfants. Pour eux comme pour nous elles sont fortes, elles combattent, elles s'efforcent à continuer de nourrir, d'habiller convenablement leurs petits, de nous envoyer des colis qui ne sentent pas trop leur dénuement...

Pour eux comme pour nous, elles continuent à sourire.

Eh bien, chers camarades, êtes-vous sûrs d'avoir fait de votre côté tout ce qui était en votre pouvoir pour être dignes d'elles. Avez-vous consenti votre part de sacrifice? Etes-vous sûrs, entre autre, de n'avoir pas trop demandé de colis et dans ces colis trop de choses onéreuses ou introuvables, qui ont par trop obéré le maigre budget familial. Oh! bien sûr, la situation n'est pas aussi tragique pour tous; elle l'est néanmoins pour un très grand nombre, et cependant combien parmi nous s'en rendent parfaitement compte. C'est aux épouses des innombrables employés et ouvriers agricoles et industriels que je songe surtout, dont je réalise pleinement la somme quotidienne d'efforts. C'est à elles surtout que nous devons une immense reconnaissance et un immense respect.

Notre rêve, plus ou moins utopique d'ailleurs, est de retrouver notre vie là où nous l'avons laissée et comme nous l'avons laissée. Mais si nous retrouvons notre foyer aussi semblable que possible aux souvenirs que nous en avons gardé et qui nous hantent, à qui donc le devons-nous?

Dans ce foyer enfin retrouvé, nous nous sommes promis de mener désormais une vie exemplaire. Nous sommes pleins de sages résolutions, par ailleurs très sincères et pour l'instant solidement ancrées. Nous rêvons d'un avenir rose et

idyllique... Le sera-t-il? Oui, si par votre volonté vous le faites tel, sinon n'espérez rien.

Votre épouse a idéalisé votre image, souvent en entretenant chez vos enfants qui ont grandi sans vous connaître, le culte de ce papa mystérieux paré par elle de toutes les qualités. Cela vous impose au retour des devoirs et la pratique des vertus qu'on vous a attribuées. Que les mille questions obsédantes et vitales qui vous assailliront alors ne vous fassent pas non plus oublier vos bonnes résolutions.

Retenez chez vous; rentrez-y le plus vite possible bien sûr, mais sur la pointe des pieds et non en pacha omnipotent. Rentrez tout doucement dans cette vie qui depuis plus de quatre ans se déroule sans vous. Ne dérangez rien et ne reprenez votre place que petit à petit. Tout d'abord, avalez tout ce qui a été fait depuis votre départ du foyer. Vous n'auriez pas fait telle chose ou bien vous ne l'auriez pas faite comme cela. N'importe, ce n'est pas l'heure des discussions ni des regrets. Il y a des questions sans doute plus graves et plus urgentes. Tout ce qui a été fait durant votre absence l'a été dans la meilleure intention du monde, et cela absout tout.

L'essentiel sera donc de vous faire aimer. Vos petits, eux, ne vous adopteront pas tout de suite; d'emblée, ils ne vous feront pas la même confiance qu'à leur maman, visage qui pendant des années s'est penché solitaire sur eux. Il vous faudra beaucoup de doigté et de délicatesse. Si vous voyez quelque chose à reprendre en eux, remettez cela à plus tard. Gagnez d'abord leur cœur et leur confiance, après quoi vous pourrez tout. Mais de grâce, n'arrivez pas en gendarme.

Nous aurons au retour des déceptions... elles aussi. Notre épouse ne sera plus tout à fait la jeune femme gaie, pleine de fraîcheur et d'entrain que nous avons laissée. Mais ne serons-nous pas nous-mêmes plus amers, moins patients; naurons-nous pas quelques rides de plus et quelques cheveux gris?

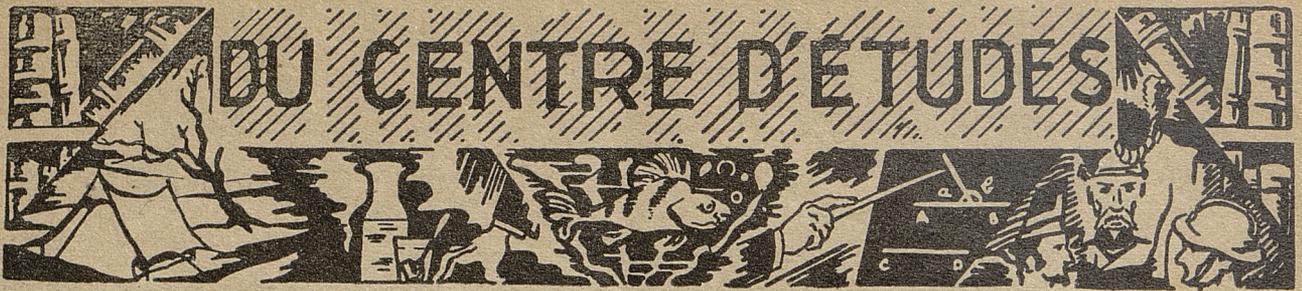
Que tout cela ne nous épouvante pas, car nous avons encore devant nous le meilleur de notre bonheur, celui où la passion assagie s'est muée par le temps et les épreuves en la plus sereine, la plus tendre, la plus solide des affections.

Si nous voulons réfléchir loyalement à ces quelques problèmes, non seulement la vie sera encore plus belle, mais surtout...

...NOUS serons alors dignes d'ELLES!

C. S.

U° P 2207



## FORMATION PROFESSIONNELLE ET ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Il n'est partout question que de « retour à la terre » et aux activités économiques. Souci général, mais préoccupation effective de quelques-uns comme d'habitude et résultat à peu près nul comme il se doit.

Feuilletons des statistiques du monde scolaire au 31 juillet 1943. A l'âge de 15 ans, nous trouvons 17.000 garçons dans les établissements d'Enseignement Technique contre 24.000 dans les Cours complémentaires, 19.000 dans les anciennes E. P. S. devenues Collèges modernes. Au lycée, 45.000 élèves à partir de la sixième, 35.000 candidats à la première partie du baccalauréat avec un déchet de 37 %, 25.000 à la deuxième partie avec 10.000 échecs. Que de gens qui feraient mieux d'être ailleurs ! Dans les villes, à l'âge de 15 ans, 70.000 garçons travaillent dans l'industrie ou le commerce sans le moindre apprentissage sérieux, 55.000 seulement reçoivent une formation appropriée, complète ou partielle. A la campagne, c'est pire : un enfant sur 67 destinés à la vie rurale reçoit une formation méthodique.

Nous pouvons donc constater deux choses. Tout d'abord, que la ruée vers le baccalauréat et l'enseignement secondaire continue et s'amplifie. Sans le lycée et sans le « bachot », pas de culture réelle, pas de possibilité de s'élever dans la hiérarchie sociale. C'est la conviction des jeunes et surtout de leur famille, le préjugé contre le technique roturier et utilitaire en faveur du classique seul noble et désintéressé, la vieille querelle au fond entre l'intellectuel et le manuel. L'homme devrait tout de même commencer à s'apercevoir qu'on ne vit pas au vingtième siècle comme au moyen âge ou au temps de l'ancienne Rome, que toutes les activités productrices sont nécessaires à l'équilibre de la société et que seules « de sottes gens » en retard sur leur époque, peuvent trouver encore qu'il y a de « sots métiers ».

Il est à l'opposé un autre préjugé qui ne vaut guère mieux : cette conviction qu'on n'apprend pas un métier à l'école. Pour être médecin, ingénieur, avocat, là oui, on le reconnaît, il faut apprendre. Mais, pour cultiver son champ ou élever son troupeau, pour être mécanicien, tourneur ou serrurier, menuisier ou charbonnier, il n'est d'autre moyen que d'entrer dans le métier le plus tôt possible, de regarder faire les autres et d'essayer d'en faire autant. Et de dire : « Nos pères n'allaient pas à l'école, ils s'en tiraient tout de même et fort bien. » Faut-il répéter là encore que l'agriculteur et l'ouvrier d'aujourd'hui ne ressemblent plus à ceux d'autrefois, qu'il leur faut eux aussi, s'ils veulent percer, tenir compte du progrès incessant des connaissances et des techniques, que ça, ça s'apprend et que ça s'apprend le mieux dans les écoles faites spécialement pour ça.

Entre ces deux préjugés, il y a évidemment très peu de place pour l'enseignement technique. L'Etat s'est ému de la chose et, depuis quelques années, a essayé d'intervenir. A la base, la loi du 10 mars 1937 et le décret-loi du 24 mai 1938 ont prévu des organismes d'orientation professionnelle qui seront obligatoirement consultés sinon écoutés. De même, l'apprentissage a été rendu obligatoire et différentes lois récentes s'efforcent de l'organiser.

Il existe, par ailleurs, des organismes plus anciens qui constituent à proprement parler l'Enseignement Technique

créé par la loi du 15 juillet 1919, dite loi Astier. Ce sont tout d'abord, des cours professionnels suivis en marge du travail journalier et qui conduisent au Certificat d'aptitude professionnelle ou au Brevet Professionnel. C'est aussi toute la gamme des établissements techniques. A l'échelon « ouvrier qualifié », nous trouvons les Sections Techniques des Cours Complémentaires et des E.P.S., les Ecoles de Métiers et les Ecoles Pratiques de Commerce et d'Industrie dénommées actuellement Collèges Techniques. Les cadres moyens (contremaître, chef d'atelier) seront formés en particulier par les Ecoles Nationales Professionnelles, et les cadres supérieurs (ingénieur ou industriel) par ces grandes écoles qui ont nom : Ecoles Nationales d'Arts et Métiers, Ecole des Hautes Etudes Commerciales, Ecole Centrale des Arts et Manufactures, Conservatoire National des Arts et Métiers. L'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique appelée actuellement Ecole Nationale Préparatoire à l'Enseignement dans les sections techniques des collèges, forme les Professeurs des Collèges Techniques et des Ecoles Nationales Professionnelles.

En ce qui concerne l'Agriculture, la loi du 9 juillet 1941 a rendu l'enseignement agricole obligatoire. Il est donné par des instituteurs qualifiés. A un degré supérieur, les Ecoles saisonnières et les Ecoles régionales constituent de véritables collèges agricoles. Enfin, un grand nombre d'écoles donnent un enseignement spécialisé et l'enseignement supérieur agricole.

Les voies ne manquent donc pas au jeune garçon pour qui le baccalauréat n'est pas le seul idéal possible. Certes, choisir un métier, une profession, recevoir la formation appropriée se règle plus facilement sur le papier ou en paroles que dans la réalité. Mille difficultés se posent dont les questions d'argent ne sont pas les moins redoutables. L'Etat a essayé d'y remédier. Chaque jour, de nouvelles mesures sont prises. Ce qu'il a fait n'est pas toujours suffisant. Il lui appartient de faire davantage. Nous sommes mal placés en ce moment pour dire quoi ni comment. Mais il est un point sur lequel il nous appartient à nous, pères ou futurs pères de famille, de réfléchir. Si votre enfant manifeste une vocation, un goût marqué pour telle ou telle profession, laissez-le faire, aidez-le. Il réussira. Ce qui plaît, ce qu'on veut faire, on trouve toujours le moyen de le faire. Laissez faire votre gosse, s'il sait ce qu'il veut. Mais laissez-le faire s'il veut être professeur comme s'il veut être mécanicien ou menuisier. Ne soyez pas hypnotisés par le Lycée et le « bachot ». Ne craignez pas qu'on dise de votre enfant un jour, même si par ses efforts et par les vôtres, il a acquis une situation brillante, qu'il n'est qu'un « Primaire », s'il n'a pas la bien-

heureuse peau d'âne. C'est là le suprême argument des pédants et des sots. Il ne prouve que l'étroitesse de leur esprit. Craignez plutôt d'en faire par orgueil « un cancre de sixième pétrifié », un raté dont la société n'a que faire.

S'il hésite, réfléchissez pour lui, renseignez-vous, consultez les services d'orientation professionnelle et pensez que l'Enseignement Technique n'est pas forcément le parent pauvre de l'Université, l'Ecole pour cancre et pour manants, qu'il saura lui aussi former votre gosse et faire de lui un homme, de ces hommes dont la France aujourd'hui a tant besoin.

L. C.

### En écoutant les blés

Je n'ai pas entendu la chanson des blés d'or,  
Les blés ne chantent pas l'immortelle nature,  
Mais le soir quand le vent, doucement, les endort,  
Pieusement inclinés, ils disent, l'âme pure :

Seigneur ! Protégez-nous ! Nous sommes sans défense,  
Le feu tombe du ciel et va nous consumer.  
Certes, nous possédons la divine espérance,  
Mais, hâtez-vous, Seigneur ! Il est si doux d'aimer.

Et les épis de Dieu, pour finir leur prière,  
Chantent plaintivement un tel chant de douleur,  
Que ce gémissement me déchire le cœur  
La nuit, lorsque là-haut, sombre, le démon erre.

X., N° 3.602.

# SAVEZ-VOUS QUE...

... Le fait de s'approprier une pièce de gibier morte tombée sous le coup des lois pénales allemandes et rend passible d'une peine d'emprisonnement (Art. 292 du Code Pénal allemand).

\*

... L'emploi du collet à lapin est puni au minimum de trois mois de prison. Celui qui commet ce délit par habitude peut être puni de travaux forcés jusqu'à cinq ans (Art. 292 du Code Pénal allemand).

\*

... La pêche est interdite sous peine d'emprisonnement. Le fait de recueillir à la surface de l'eau des poissons morts, mais encore comestibles, est considéré comme vol (Art. 293 du Code Pénal allemand).

\*

... Un Français condamné par un tribunal militaire allemand d'occupation peut être en outre poursuivi pour le même délit devant les tribunaux français (Tribunal correctionnel de Lille, 31. 5. 43).

\*

... La jurisprudence a admis que le mari prisonnier était en droit d'exercer des poursuites judiciaires contre le complice de sa femme adultère et de ne poursuivre que lui seul.

\*

... Malgré votre absence et la loi sur les loyers applicable aux Prisonniers de Guerre, votre propriétaire peut vous demander le paiement d'une fraction plus élevée, voire même la totalité de votre loyer, et que c'est au Tribunal seul qu'il appartiendra de juger de la recevabilité de cette demande.

\*

... Malgré les conditions générales de la loi sur les loyers applicable aux Prisonniers de Guerre, vous pouvez être totalement mais provisoirement exonéré de tout paiement, à charge pour vous de justifier ne pouvoir faire face à aucun versement. Le moratoire ainsi obtenu ne prendra fin que six mois après votre libération, après quoi vous aurez douze mois, ou peut-être moins, pour vous acquitter des 25 % légaux dont vous aurez obtenu la suspension de paiement.

... Pour toute contestation concernant votre loyer, pour obtenir des délais, des réductions ou des exonérations, vous devez vous adresser au Juge de paix si votre loyer est inférieur à 4.500 francs et au Président du Tribunal civil s'il est supérieur à cette somme.

\*

... Si vous êtes propriétaire, vous bénéficierez des mêmes délais et exonérations que votre ou vos locataires pour ce qui est des sommes que vous devez aux collectivités publiques (société des eaux, du gaz, etc.), et que vous pouvez aussi obtenir des délais de paiement pour vos dettes hypothécaires.

\*

... Si votre commerce a cessé du fait de la guerre, votre loyer commercial bénéficie des mêmes avantages que les baux non commerciaux et que si votre commerce fonctionne toujours, mais que les ressources que vous en tirez sont diminuées, vous pouvez obtenir une réduction correspondante du loyer. A la rigueur vous pourrez demander cette réduction aussitôt après votre libération.

\*

... Si vous continuez à toucher un traitement, les sommes reçues à ce titre sont soumises à l'impôt cédulaire et à la contribution nationale extraordinaire.

\*

... Si vous possédez une affaire qui continue à fonctionner, la déclaration relative aux impôts cédulaires, aux bénéfices industriels et commerciaux, doit être faite par la personne responsable de la marche de l'affaire (femme, gérant, administrateur, etc.).

\*

... L'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux dû par tout contribuable dont les bénéfices dépassent 10.000 francs, est diminué de 10 % pour chacun des deux premiers enfants, de 30 % pour chacun des suivants, avec un dégrèvement maximum de 1.000 francs par enfant.

Le Service d'Information.

Courrier du Conseiller juridique

## Les Commissions paritaires d'arbitrage de baux à ferme

Dans mon précédent article je vous ai parlé de la nouvelle réglementation des fermages. J'y ai parlé à diverses reprises de la Commission paritaire dont il me reste à vous dire quelques mots.

Le législateur, en créant cette juridiction nouvelle, a voulu comme cela existait déjà dans les Tribunaux de Commerce et les Conseils de Prud'hommes, par exemple, soumettre à la compétence technique et au bon sens de professionnels des litiges de nature spéciale. La présence d'un juge de métier garantit en outre la compétence juridique.

**Composition.** — Dans chaque canton ou district, deux fermiers et deux propriétaires agriculteurs de la circonscription et un nombre triple de suppléants sont élus au scrutin secret par les sections sociales correspondantes des syndicats. Ils doivent en outre remplir les conditions normales d'éligibilité à une fonction publique. Leur mandat est de trois ans et ils sont rééligibles.

Dans chaque arrondissement, deux fermiers et deux propriétaires ainsi qu'un nombre triple de suppléants sont élus dans les mêmes conditions pour former la commission paritaire d'arrondissement. En outre, ils ne doivent pas avoir été déjà élus à une commission cantonale.

**Fonctionnement.** — Cinq jours avant chaque session, la composition de la Commission est affichée dans les Mairies. Ses membres peuvent être récusés dans ce délai pour parenté ou alliance de l'une des parties ou s'ils ont eu dans l'année précédente un litige avec l'une d'elles et s'ils ont un intérêt direct ou indirect dans l'affaire.

A la diligence des parties a d'abord lieu une tentative de conciliation devant la commission cantonale présidée par le Syndic.

En cas de non-conciliation dans les deux mois qui suivent la notification de l'avis motivé ou de non-comparution de l'une des parties, l'affaire est portée suivant son importance soit devant la Commission Cantonale présidée alors par le Juge de Paix, soit devant la Commission d'Arrondissement présidée par le Président du Tribunal ou un Juge délégué par lui.

Les décisions sont rendues publiquement et exécutoires de plein droit.

Elles sont attaquables par recours en cassation et le pourvoi est dans ce cas directement porté devant la Chambre Sociale.

Ces Commissions sont désormais seules compétentes pour régler les litiges nés à l'occasion des fermages, sauf les cas d'urgence qui rendent nécessaire la juridiction des Référés.

### NOTE

Il nous parvient chaque jour des Kommandos des procurations sans valeur. Il est donc nécessaire de les refaire, d'où perte de temps pour l'intéressé. N'écrivez donc plus vous-mêmes les procurations, mais adressez-nous les renseignements détaillés sur l'objet et la nature de la procuration qui, établie ici valablement par un professionnel, vous sera renvoyée pour signature.

Je me tiens en outre à la disposition de tous pour fournir les renseignements d'ordre juridique. Faire usage pour cela de l'intermédiaire des hommes de confiance.

P. P.

## ATTENTION AUX CONSERVES ALIMENTAIRES!

Une question médicale d'actualité, et tout particulièrement pour le Prisonnier de Guerre, c'est la question des conserves alimentaires. On entend parler, très exceptionnellement il est vrai, de cas d'intoxication par les conserves, mais il est bon de savoir reconnaître une conserve avariée et de pouvoir éviter une catastrophe le cas échéant.

Les accidents surviennent d'ailleurs le plus souvent avec les conserves familiales où les conditions de stérilisation sont parfois insuffisantes.

Ces **accidents**, parfois bénins, le plus souvent graves, méritent d'être connus et peuvent être classés en trois groupes :

1° **Les troubles gastro-intestinaux** : diarrhée profuse, selles fréquentes, liquides, parfois sanglantes, vomissements et fièvre. Tout se passe généralement bien, et en 24 heures, quand la conserve est éliminée de l'organisme, le malade est guéri.

2° **Les salmonelloses** : on appelle ainsi un groupe de toxico-infections dues à des bacilles variés et nombreux : bacille de Salmon, d'Aertryck, de Gaertner, bacille paratyphique B, etc. Ces bacilles et leurs toxines trouvées le plus souvent dans la viande de veau, de bœuf ou de porc, donnent des atteintes graves simulant le choléra, la fièvre typhoïde ou la dysenterie.

3° **Le botulisme** : il est dû au « bacillus botulinus ». Ce bacille peut se trouver dans toutes les conserves mal préparées (viande, légumes, fruits), les saumures insuffisamment salées. C'est un bacille anaérobie, c'est-à-dire qu'il se développe à l'abri de l'air. Il donne, petit détail typique et qui a son importance, une **odeur de beurre rance**, dans les milieux où il se développe.

Le bacille du botulisme est nocif par la toxine qu'il sécrète. Cette toxine ingérée avec la conserve n'est pas détruite par le suc gastrique et elle est absorbée par les terminaisons nerveuses de l'estomac. De là, elle gagne les centres nerveux. La toxine donne alors des paralysies, après une période d'incubation souvent silencieuse, 24 heures environ après l'ingestion de la conserve. Les nerfs oculaires sont les premiers touchés : le malade, les pupilles largement dilatées, louche, ou bien ses paupières supérieures tombent lourdement. Plus tard, les autres nerfs sont touchés et donnent des paralysies variées. Le malade présente en même

temps une constipation opiniâtre, avec météorisme abdominal, arrêt des sécrétions : salive, urine. La mort, deux fois sur trois, termine ce sombre tableau.

Mais rassurez-vous, ces faits sont rares.

Beaucoup plus intéressante est la **façon de reconnaître une conserve avariée**.

La prophylaxie du botulisme est simple. Elle consiste à rejeter systématiquement toute conserve qui répand une odeur de beurre rance.

Par ailleurs, la toxine du bacille botulien est détruite par la chaleur, à une température de 70°, et **le seul fait de faire recuire une conserve à cette température doit la rendre inoffensive**.

A ce sujet, une petite histoire. Une jeune bonne apporte à ses patrons un plat de saucisses. L'une d'elles était brûlée. Les patrons se servent largement et laissent à la bonne une seule saucisse, la saucisse brûlée. 48 heures après, les patrons meurent de toxico-infection, la petite bonne en réchappe, car elle avait mangé la saucisse brûlée, c'est-à-dire la plus cuite.

Par ailleurs, d'autres signes doivent inspirer la méfiance.

1° **Rejeter toute boîte de conserve bombée** — je veux dire bombée des deux côtés — elle est une preuve que la stérilisation a été insuffisante, et qu'il y a eu des fermentations.

2° Pour les boîtes de conserve bombées d'un seul côté ou « boîtes floches », l'expertise est plus délicate. Souvent ces boîtes sont bonnes. La boîte est bombée d'un côté parce que de ce côté il y a eu dégagement gazeux. Le jus de la conserve et le métal de la boîte ont formé pile et provoqué un dégagement gazeux. Mais si vous êtes seul, loin d'un médecin, ou si la boîte vous paraît suspecte, rejetez-la en bloc.

3° Rejetez les boîtes de conserve ouvertes accidentellement. D'ailleurs le plus souvent l'odeur vous avertira.

4° **Scrutez toujours une conserve avant de la manger. Si vous percevez une odeur de beurre rance et si vous avez autre chose à manger, jetez-la plutôt que de prendre un thermomètre et de mesurer le 70° nécessaire.**

Docteur B.

Tu seras Agriculteur

## EN ÉCOUTANT LE GARS MARIER

Un gars costaud, calme et doux, parlant son terroir avec ce grassement des « r » qui me ravit. Il accepta tout bonnement de nous faire une conférence sur l'agriculture, sur son agriculture, parce qu'on le lui demandait en lui assurant que ce sujet était susceptible d'intéresser les nombreux camarades qui suivent l'actuel cycle des conférences : Tu seras...

Vous résumer la conférence ? Je n'y songe pas. Vous en trouveriez si vous le désiriez les grandes lignes dans un quelconque bouquin d'agriculture, mais ce que vous ne trouveriez nulle part, c'est la force, la vérité, la simplicité et l'amour de la terre qui nous pénétraient en écoutant le gars Marier. Pas de grands mots, pas de grandes phrases ; des idées simples bien réfléchies et bien pensées, qu'il nous disait simplement comme il les sentait, des idées toutes empreintes de ce rudé bon sens qui est le propre de notre race, avec de-ci de-là, la petite note égrillarde qui nous mettait la joie au cœur.

Marier ne dit pas en décomposant les che-vaux, il dit les ch'ouaux et cette déformation claque comme un encouragement à l'attelage et évoque pour moi son grand corps tassé mais bandé pour le rude effort quand il va « à charrue ». Et j'ai compris aussi en l'écoutant parler, qu'il devait sourire bien souvent à lire les grands articles scientifiquement documentés sur le retour à la terre. Il y a belle lurette qu'il connaît la cause du dépeuplement des campagnes ; il sait

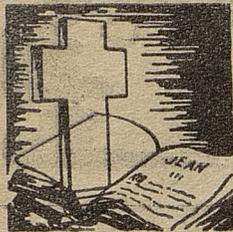
aussi, et il ne se cache pas pour le dire, qu'on n'y fera rien si l'on ne procède pas à une nouvelle politique agricole. Mais, ce dont il ne s'est certainement pas rendu compte, c'est de cette méfiance instinctive qu'il éprouve à l'égard de la ville et de ses citoyens. Elle suintait cette méfiance et disparaissait à chaque mot. Par contre, ce qu'il savait parfaitement, c'est que de son côté, le citoyen éprouve la même méfiance à l'égard du cultivateur : « Nous avons évolué plus qu'aucune autre corporation au cours de ce dernier quart de siècle », nous dit-il. Voyez notre outillage actuel et voyez nos coopératives. Quant à notre profession, elle est pénible, soit, mais comparez les décors du champ et de l'usine et même comptons pour un an nos heures de travail, ami ouvrier. Le sort ne m'a pas donné la plus mauvaise part en ce monde. Je sais m'en contenter facilement, puisque je suis fier de mon métier et que je l'aime. Cet amour, il était en puissance dans chaque phrase, mais il éclata dans la conclusion : « Tu seras agriculteur... Peut-être pas vous, car tout le monde ne peut l'être, mais moi, j'ai un fils, il le sera. »

Et nous avons tous écouté sans lassitude notre camarade dont le plus gros travail sans doute fut de vaincre sa propre timidité : « Un ingénieur agronome aurait été plus qualifié que moi », nous as-tu dit en commençant. Grand Dieu, non ! La conférence de ton ingénieur aurait senti le bouquin fraîchement coupé, tandis que la tienne, Marier, sentait la sueur, les ch'ouaux et la terre remuée.

M. M.

# LA VIE RELIGIEUSE

## LE BILLET DE L'AUMONIER PROTESTANT



### ACCUSATEURS ACCUSÉS

Pour les avoir vus à l'œuvre, vous connaissez ces inquisiteurs toujours à l'affût des fautes bénignes des autres; coupables, en réalité eux aussi, ils prennent les devants et se défendent en accusant; pour atténuer leurs défaillances, ils aggravent celles d'autrui. Juges, ils s'instituent, afin de se mettre à l'abri de toute accusation. A la lumière de leur jugement dont ils se servent comme d'un microscope, ils voient dans l'œil du voisin une paille aussi grosse qu'une poutre, tandis que de la grandeur d'une paille la poutre qui leur bouche les yeux leur apparaît si réduite qu'ils ont l'air de la regarder à travers une jumelle prise à l'envers. Forts d'un tel renversement des valeurs et peu soucieux de leur aberration, ils crient au scandale partout et contre n'importe qui. Passe encore, lorsque l'accusé est en défaut, mais s'attaquer à un innocent et chercher contre lui un prétexte à accusation, voilà bien le comble de la fourberie.

De ces félins qui, au lieu de l'en retirer, enfoncent dans sa boue morale une âme pécheresse et qui donnent tort à celui qui ne s'est rendu en rien coupable, les plus fameux spécimens furent au temps du Christ, les Pharisiens.

Un jour, ils crurent faire coup double. Ils prirent d'abord une femme en flagrant délit d'adultère. Puis, non contents d'écraser sous le poids de leur condamnation l'accusée possible, selon la norme, de la lapidation, ces juifs religieux, sans cesse à la recherche de moyens leur permettant d'em-

barrasser Jésus d'importance, traînent cette femme aux pieds du Seigneur et réclament de lui un verdict.

Que va faire l'ami des péagers et des publicains? Pardonner? Il lui faudrait s'opposer à l'ordre de la loi. Condamner? Mais n'est-ce pas contraire à la grâce qu'il enseigne? Cruel dilemme qui éprouvera, pensent-ils, la sagacité du Fils du charpentier. Jésus n'est pas troublé par si peu. Il répond par le silence dont il connaît la force. Parce qu'il a l'habitude de sonder les cœurs, il connaît ses ergoteurs que sont ses antagonistes habiles à discuter. En maintes occasions, il les a sermonés de verte façon. A-t-il encore besoin de leur reprocher de négliger la justice et l'amour de Dieu? Est-il encore utile de leur répéter qu'ils sont pleins de rapine et de méchanceté? Il est préférable de le leur faire découvrir par eux-mêmes. Jésus invite, par son silence, les Pharisiens au recueillement et à un intime examen de conscience. Mais, obstinés dans leur aveuglement, les juges improvisés pressent Jésus de leur répondre clairement. Le Fils de Dieu se sert alors pour eux de la mesure avec laquelle ils ont mesuré: « Que celui qui est sans péché, dit-il, lui jette, le premier, la pierre. » La femme est fautive; ses accusateurs ont failli également. A leur tour ils sont atteints, blessés par l'arme dont ils voulaient meurtrir une femme. A leur tour, ils sont condamnés par la loi dont ils étaient tout fiers d'invoquer l'ordonnance pour châtier l'adultère. Aucun, devant Celui qui sait tout, n'ose s'avouer impeccable. Les uns après les autres, ils se retirent de sa présence. Jésus, seul, parce que sans péché, peut rester comme accusateur; se mettant au rang des pécheurs, il ne condamne pas non plus: « Il n'y a plus aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ », écrira saint Paul. C'est ce qui a sauvé cette femme qui a su rester aux pieds de Jésus, c'est ce qui a perdu les Pharisiens qui se sont écartés de lui. Quant à nous, méfions-nous d'être jugés comme nous jugeons.

VOTRE PASTEUR.



## LA PAROISSE CATHOLIQUE

### LA VIE RELIGIEUSE AU CAMP

Pendant le mois d'octobre, un groupe compact s'est réuni chaque soir pour la récitation du chapelet. Nous avons ainsi perpétué une vieille tradition des foyers chrétiens de France.

Le 17 octobre, le diocèse de Versailles avait organisé dans toutes les paroisses une journée de prières pour les prisonniers du Stalag VI/C. Au camp nous avons fait écho à ces supplications en priant pour le diocèse de Versailles et pour la France.

La fête de la Toussaint n'étant pas chômée, la Grand-Messe a eu lieu le soir à 7 heures. La Messe pour les Morts et spécialement pour nos camarades morts pendant la guerre et la captivité a été célébrée le dimanche suivant 7 novembre. Le soir, nous avons organisé une veillée funèbre.

Aux aumôniers de Kommandos. — L'Aumônier du Camp, dans l'impossibilité de se tenir en contact avec les aumôniers de Kommandos autrement que par le « Canard Embarbelé » les prie d'assurer dans la mesure du possible le service religieux et d'engager les Kommandos où la Messe n'est pas célébrée à se réunir du moins le dimanche pour la prière afin de résister à l'asphyxie spirituelle.

Sujet d'étude: Source de paix. — Il y a une paix qui ne dépend pas de nous, la paix extérieure. Il en est une autre

dont nous avons la source en nous-mêmes et qu'il n'appartient à personne de déranger. Le Sage de l'Antiquité se créait au milieu des agitations humaines une tour d'ivoire où il aimait à se retirer. Par la réflexion, par le dédain, par l'indifférence, il se rendait supérieur aux maux de l'Humanité, et les morsures mêmes de la méchanceté pas plus que les torrents de la bêtise n'arrivaient plus à l'émouvoir.

Le Chrétien a mieux que cette tour d'ivoire, il a le Christ en lui, source inépuisable de paix intérieure.

Car cette paix intérieure, c'est lui qui la donne: « Je vous laisse ma paix, Je vous donne ma paix, non pas comme le monde la donne. »

Nous sommes familiarisés avec cette idée que Dieu est au-dessus de nous ou même qu'Il est avec nous non seulement dans la joie, mais surtout dans l'épreuve. Sommes-nous assez pénétrés de cette idée que Dieu est en Nous? Le Christ, nous le portons partout où nous allons. Ne cherchons pas hors de nous. Fermons les yeux. C'est en nous qu'est la source de la paix.

Ce sentiment profond de la fusion de notre vie avec la vie même du Christ doit nous faire considérer avec indifférence toute agitation qui tenterait de nous troubler. Si Dieu est avec nous et en nous, peu importe le reste? Ecouter sa Voix qui n'est que la voix de notre conscience, scruter Sa loi et nous y conformer, voilà l'essentiel. Le reste est fumée.

La paix du Christ sera source de joie: « Vous serez heureux, disait-Il, quand on dira du mal de vous et qu'on vous persécutera. » Voici le temps de la Toussaint. C'est le moment de relire dans l'Evangile le sermon sur la montagne.

L'AUMONIER.



## LES TRADITIONS COLONIALES DE LA BELGIQUE

(Suite)

Leur effort était activement soutenu par la Métropole ; cependant, voyant qu'ils ne tiraient pas assez d'avantages immédiats de ces terres lointaines, les Princes Bourguignons s'en désintéressèrent.

Les colons eux-mêmes s'étaient tellement adaptés aux mœurs et aux coutumes des Portugais, ils s'étaient si intimement alliés aux familles portugaises qui, à leur suite, s'étaient établies aux Iles Flamandes, qu'ils se laissèrent progressivement assimiler.

Tout trafic ne fut pourtant pas abandonné. Parmi les fresques qui ornent l'Hôtel de Ville d'Anvers, il en est une qui magnifie la navigation en 1508. Elle représente le Magistrat de la Ville recevant en grande pompe et solennité les capitaines qui ramenèrent des îles Canaries des cargaisons de sucre.

Si cette expérience coloniale, qui avait connu le succès, fut trop éphémère, il faut l'attribuer au fait que les pouvoirs politiques n'y attachèrent pas toute l'importance qu'elle méritait et ne la soutinrent pas avec l'énergie requise. Insistons encore sur le fait, qu'à pareille époque, les autres nations ne possédaient outre-mer que des établissements commerciaux.

Notre pays allait bientôt voir la ruine de toutes ses espérances. L'unité esquissée par les Ducs de Bourgogne avait pu se réaliser ; elle le sera au cours de la période suivante, mais au prix de luttes sanglantes qui dévastèrent nos provinces durant de longues années.

Tombés sous la domination des Habsbourg, nous devenions membres d'un empire puissant, mais dont les intérêts extérieurs primaient les nôtres.

Après le règne de Charles-Quint, nous devions vivre des heures effroyables au cours desquelles tour à tour la France, l'Autriche, les Provinces Unies, l'Angleterre vinrent vider dans nos campagnes - comme en champ clos - leurs querelles dynastiques. Les luttes religieuses et les guerres civiles achevèrent de ruiner et d'anéantir ce que l'allié et l'ennemi également implacables, avaient laissé subsister.

Notre commerce, ruiné par nos rivaux, fut mal défendu par Vienne. Notre industrie avait sombré dans le pillage et l'incendie de nos cités ; elle est désorganisée par les discussions internes.

Cependant, la vitalité du peuple est demeurée intacte. Sitôt la tourmente passée et quelque précaire que fût la paix dont nous jouissions, l'énergie nationale reprit le dessus.

L'ordre n'est pas encore rétabli, ni l'industrie relevée de ses ruines, que déjà se font sentir les conséquences funestes de la fermeture de l'Escaut, consacrée par le Traité de Munster (1648). Non seulement l'accès à la mer nous était fermé, mais le commerce avec les Indes nous était interdit.

D'aussi sévères restrictions ne parvinrent cependant pas à étouffer notre expansion commerciale. Privé d'Anvers, on se contenta d'Ostende. Déjà en 1632, les Etats Généraux avaient demandé à Philippe IV l'autorisation d'équiper ce port et d'y créer une entreprise ayant pour but le développement de notre marine marchande. En 1686, les armateurs de Gand, de Bruges et d'Ostende avaient esquissé un timide essai. En 1698, encouragés par le Comte de Bergeyck, ils

fondaient la Compagnie des Indes et de la Guinée aux navires de laquelle Charles II d'Espagne autorisait l'accès de la Guinée et des Indes Orientales. Mais les pirates et les corsaires forcèrent ces bâtiments à se réfugier à Douvres, où ils jouirent de la sécurité britannique.

L'exemple n'était cependant pas perdu, et des armateurs anversois tentèrent leur chance à leur tour. En 1716, ils fondèrent une Compagnie qui, sur les instances des Gouverneurs des Pays-Bas fut, en 1722, reconnue par l'Empereur Charles VI sous le nom de « Compagnie Impériale et Royale fixée dans les Pays-Bas Autrichiens ». C'était la « Compagnie d'Ostende ».

Le public marque à la nouvelle entreprise un tel engouement que le capital fixé à la somme énorme, pour l'époque, de six millions de florins, fut souscrit d'enthousiasme, à Anvers, le 12 août 1723, sept heures après l'ouverture de la souscription. Trois jours plus tard, les actions faisaient prime de 12% malgré les menaces des Compagnies étrangères qui craignaient de voir le marché de nos provinces échapper à leur monopole.

En moins de dix ans, la Compagnie d'Ostende avait armé une vingtaine de navires. Elle avait versé à nos actionnaires plus de six millions de florins de dividendes. Six expéditions vers la Chine avaient rapporté plus de huit millions de florins.

Notre principal établissement aux Indes, Cabelon, près de Pondichéry, sur la côte de Coromandel, avait été fondé par Godefroid de la Merveille. Il prit une telle extension qu'en 1724, cinq mille Indous s'y fixèrent au service de la Compagnie. Celle-ci possédait en outre, sur les rives du Gange, les comptoirs de Banquibazar, de Cassimbazar et d'Hidsiapour. Dans le Bengale, outre l'établissement de Danemarnagore, racheté à la Compagnie Danoise des Indes, elle occupait les factoreries de Balasore, de Seydabat et de Dacar.

Le capitaine Tolin, commandant le « Prince-Eugène », avait poussé jusqu'en Chine. Il avait conquis l'appui du « Négociant de l'Empereur » qui lui accorda une licence de trafic proclamant que : « tous les vaisseaux de Sa Majesté Impériale qui viendraient à l'avenir en Chine, y seraient couverts de l'appui de Sa Majesté et qu'ils seraient les seuls à pouvoir arborer le grand pavillon à Canton ».

(à suivre.)

### Communication de la C.R.B.

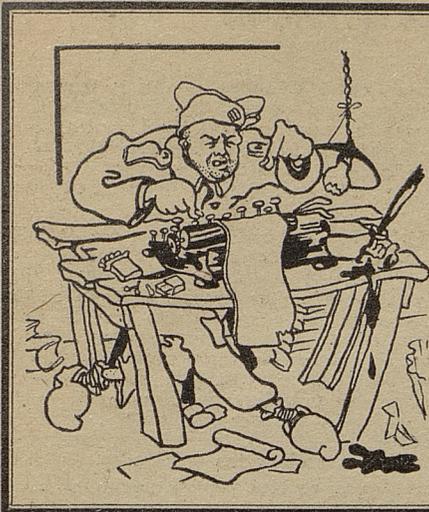
(Service : Instruction et Récréation)

#### Objet : Montres.

Il arrive fréquemment que des prisonniers demandent à la C.R. de leur expédier des montres en don.

Il n'est pas possible à cet organisme de satisfaire pareilles demandes.

Il signale à ceux des camarades qui envoient de l'argent pour obtenir une montre de poche ou un bracelet-montre, que les premières coûtent environ 500 francs et les seconds 1.000 francs. Il reste bien entendu que ces objets sont achetés d'occasion, leur prix neuf étant beaucoup plus élevé.



# Courrier

de

## L'Homme de Confiance Français

### Bagatelles... qui n'en sont pas

Je ne viens pas t'offrir une leçon de morale, camarade Prisonnier, ce n'est ni dans mes intentions ni dans mes attributions. Mais je voudrais te faire part de quelques constatations et réflexions que j'ai faites.

Depuis plusieurs semaines, je vais à Münster assister chaque mardi aux audiences du Conseil de Guerre où les amourettes de nos « gefangs » trouvent leur épilogue.

D'après les nouvelles directives très strictes, le tarif minimum d'un moment d'oubli est de trois ans de forteresse. Cela va même parfois maintenant jusqu'aux travaux forcés, ce qui n'est plus drôle du tout.

S'exposer ainsi à une peine très lourde pour des gamineries ou pour un moment d'égarement est le fait d'un garçon privé de bon sens. La chose devient absolument inexcusable et incompréhensible pour celui qui est marié et père de famille. Comment peut-il y avoir des Français dignes de ce nom assez fous pour briser ainsi leur bonheur familial dans de problématiques satisfactions avec des personnes souvent méprisables.

Songe que tu es avant tout Français et que dans notre beau pays il y a une femme qui t'attend avec qui tu pourras bientôt goûter en paix le vrai et légitime bonheur. Sache rester digne d'elle.

Si la tentation est trop forte, aie le courage de demander ton changement de place en indiquant les motifs. Je ne pense pas qu'on te le refuse. Considère-toi ici et toujours comme un représentant de la France et sache que tu ne trouveras rien chez les autres de plus beau et de meilleur que chez toi.

Le Conseiller juridique.

### Services Diplomatiques des P.G.

Le Chef de la Délégation de Berlin me communique (lettre RG/EA D.F.A. n° 02698 du 22. 9. 43) :

« — En raison de la fréquence des envois de documents tels que actes de naissance, de mariage, certificats de propriété et autres, dans les colis destinés aux Prisonniers de Guerre aux fins de constitution de dossiers de relève ou de libération, l'O.K.W. communique qu'une telle façon d'adresser ces documents étant interdite, les paquets qui les contiennent seront confisqués. Il est demandé au Service diplomatique des Prisonniers de Guerre qu'avis en soit donné dans la Presse Française.

— Je vous confirme que la transformation en travailleur civil a un caractère facultatif et ne saurait être faite sous menace de sanction.

— D'autre part, aucune réduction ne doit être faite sur la nourriture du fait des « envois collectifs », ceux-ci constituant une alimentation supplémentaire et non pas de substitution, sauf dans les cas de gaspillage évident. »

### Secours collectifs

Le Général Codechèvre, Directeur du Service des Prisonniers de Guerre, me communique (lettre n° 18.832-2/PG-3588 du 31. 7. 43) :

« De nombreux hommes de confiance signalent à mes services ou à diverses Œuvres que, faute de ressources, ils sont dans l'impossibilité absolue de satisfaire les besoins, même très urgents, de leurs camarades, en linge de corps.

Des Prisonniers eux-mêmes confirment ces faits et indiquent qu'ils sont totalement dépourvus de ces effets.

D'autre part, la totalité des approvisionnements disponibles en faveur des Prisonniers de Guerre a été envoyée dans les camps et il n'est pas possible, actuellement, de remédier, de France, à cette situation.

Or, lors de l'ouverture, par l'homme de confiance d'un camp, des colis adressés par des Prisonniers à leurs familles, il a été constaté que ceux-ci contenaient des chemises, chaussettes, pull-over, provenant des envois collectifs.

Si les effets expédiés par le Gouvernement français à titre de secours collectifs sont considérés comme propriété individuelle des destinataires pendant la captivité, ils restent toutefois la propriété collective du camp et à ce titre ils ne doivent, en aucun cas et sous aucun prétexte, être renvoyés aux familles.

Je serais donc très obligé aux hommes de confiance de bien vouloir porter ces faits à la connaissance des Prisonniers de leur camp et d'inviter ces derniers à s'abstenir de tout renvoi de ces effets ; de même, il serait désirable que lors du rapatriement des Prisonniers, les intéressés reversent au camp, avant leur départ, les effets provenant des secours collectifs et qu'ils auraient en excédent. »

### P.G. de la 32° D.I.

Le Général Codechèvre, Directeur du Service des Prisonniers de Guerre, me communique (lettre n° 4194-SP du 30. 7. 43) :

« J'ai l'honneur de vous retourner, ci-joint, les étiquettes envoyées par des P.G. de votre camp à Monsieur l'Abbé Frézouls.

L'Abbé Frézouls ne peut envoyer de colis qu'aux Prisonniers qui ont fait partie de la 32° D.I., Prisonniers dont il possède la liste nominative.

Je vous serais obligé de prévenir vos camarades que les étiquettes qui continueront à être adressées à l'Abbé Frézouls dans ces conditions ne seront plus retournées aux expéditeurs. »

### Sanitaires

Liste des sanitaires reconnus par les autorités françaises seulement : Ernest Lavergne, 7.016. — Marcel Alric, 10.480 VI/B. — Jules Duquesnoy, 19.116. — Pierre Peyrusse, 24.638 VI/F. — Joseph Daguerre, 20.574 FS/204. — Jean Pégastaing, 27.062. — Jean Villecroise, 16.980. — Auguste Dufosse, 28.152. — Pierre Combedimanche, 7.854. — Lucien Guillemin, 10.648. — Jean Barrier, 7.934.

### Salaire des P.G. travaillant comme ouvriers spécialistes

La journée normale est de 8 heures et le P.G. a droit à 0,70 RM. par jour. S'il fait des heures supplémentaires et que le K°-Führer l'indique expressément dans la feuille de paye, le P.G. a droit pour la première heure supplémentaire de la journée à 0,20 RM., pour la deuxième et les suivantes, à 0,30 RM. — Donc :

8 heures = 0,70 RM.  
9 heures = 0,90 RM.  
10 heures = 1,20 RM.  
11 heures = 1,50 RM.

En plus, il pourrait aussi recevoir des primes si son employeur en versait pour lui au Stalag. Ces questions sont à régler avec le K°-Führer et l'employeur. Le Stalag décompte d'après les données du K°-Führer, tant avec l'employeur qu'avec le Prisonnier de Guerre.

### Expéditions des vivres de la Croix-Rouge

Le 19. 10. 43 : Kreis Osnabrück, Melle, Bentheim (tabac-cigarettes). — Le 25. 10. 43 : Kreis Osnabrück, Melle, B.A.B. 45 (vivres). — Le 29. 10. 43 : Kreis Osnabrück (vivres).

# Courrier de L'Homme de Confiance Français

(SUITE)

## Cœuvre Française d'Assistance

La réunion mensuelle du Comité s'est tenue le 5 octobre. 11 nouvelles demandes étaient présentées. Il a été accordé :

2 secours de 70 RM.  
1 secours de 60 RM.  
4 secours de 40 RM.

4 demandes ont été momentanément écartées.

En outre ont été renouvelés :

7 secours de 70 RM.  
3 secours de 60 RM.  
7 secours de 40 RM.

Total des sommes accordées : 1.310 RM.

NOTA. — Il est à noter que si le montant des collectes faites dans l'ensemble du Stalag décroît constamment, la dernière souscription ouverte au camp de Bathorn a rapporté au total plus de 400 RM., soit un versement moyen de 1 RM. par Prisonnier de Guerre français. De leur côté, les Officiers de l'Oflag VI/A (qui viennent en aide à cinq autres caisses analogues à la nôtre) continuent à nous adresser ponctuellement, chaque mois, un mandat de 500 RM. Des exemples à suivre!...

Versements effectués du 26 septembre au 26 octobre 1943

2.113: 18,00 — 1.256: 9,50 — 201: 5,50 — 3.464 A: 76,00 — 4.456: 30,30 — 4.288: 17,00 — 306: 13,00 — 114: 9,50 — 309: 50,00 — Anonyme Bathorn: 1,00 — Andriot: 10,00 — 2.163: 5,00 — Tournée théâtre (Kreis Aschendorf): 112,20 — Tournée théâtre (Kreis Meppen): 62,30 — 1.621: 11,50 — 133: 11,50 — Inconnu: 15,40 — 317: 13,50 — 306: 10,40 — 212: 13,30 — 24: 16,50 — Polonais Bathorn: 5,00 — Baraque 1 Bathorn: 20,00 — Baraque 5 Bathorn: 156,90 — Oflag VI/A: 500,00 — Baraque 2 Bathorn: 150,00 — Baraque 7: 10,00 — 3.485 A: 120,00 — 2.175: 33,00 — 134: 17,00 — 9: 5,30 — 22: 23,00 — 3.462: 45,00 — 112: 9,00 — 102: 27,00 — 134: 16,00 — 310: 11,50 — 1.489: 22,00 — 108: 17,50 — 221: 4,50 — 209: 32,00 — 105: 45,10 — 3.481: 49,60 — Launay Germain, K° 155: 10,00 — Anonyme Bathorn: 2,00 — Baraque 5 Bathorn: 3,50 — Baraque 2 Bathorn: 10,00 — Infirmerie Bathorn: 64,50 — Personnel Andriot: 19,00 — 4.077: 12,00 — 4.616: 31,00 — 4.617: 32,50 — 4.635: 25,00 — 4.456: 42,37 — Anonyme: 3,70 — 3.464 A (argent destiné à la veuve Callean Emile demeurant à Longeville): 930,00 — Infirmerie Bathorn: 10,00 — 46: 7,50 — 4.318: 42,83 — Hôpital Thuine: 40,20 — 55: 15,00 — 4.288: 26,60.

## Fonctionnement de la Betreuung

Quoique en principe très différent de ses attributions, il n'est pas de service plus directement en rapport avec l'Homme de confiance que la Betreuung. En effet, que ce soit pour le courrier des Kommandos, pour les tournées théâtrales, pour les demandes de livres ou d'instruments, pour la réception de disques, phonos, partitions de musique, livres, etc., etc... expédiés de France par les Services de la Croix-Rouge Internationale, nous devons être constamment en contact avec l'Homme de confiance. Tout ce qui touche de près ou de loin au moral du « gefang » du Camp ou des Kommandos est l'objet des soins de la Betreuung. Ce service, appelé officiellement « Wehrmacht Propaganda », rend incontestablement de grands services aux Prisonniers de Guerre. Et s'il se heurte très souvent à de nombreuses difficultés, il n'en reste pas moins vrai qu'il subsiste depuis trois ans et demi, toujours vivace et toujours utile.

Nous allons étudier sa marche en fonction de toi, camarade, perdu dans ton Kommando et qui te crois isolé, voire oublié.

Sache donc que la Betreuung met, sans conditions, ses trois bibliothèques à ta disposition.

A. Bibliothèque roulante. — De beaucoup la plus importante, elle marche à titre collectif. Tous les 40 jours environ, ton Kommando reçoit un paquet de livres, toujours en bon état. La proportion de ces livres est à peu près un livre pour deux hommes. Ces livres doivent circuler dans ton Kommando. Un nouvel envoi est fait lorsque le précédent est de retour au camp.

Le délai est-il insuffisant? Il te faut en demander un nouveau au service intéressé qui, sans autre formalité, te l'accordera.

Ne plie pas ton livre en deux dans ta poche, pose-le à plat sur une table pour le lire et n'y laisse pas de traces de doigts. Ces livres sont pour tout le Stalag, ne l'oublie jamais.

B. Bibliothèque du Centre d'Etudes. — Tu y trouveras surtout des manuels scolaires de tous les degrés, de tous les niveaux, en toutes les matières. On t'y fournira aussi des ouvrages de formation professionnelle. Pour avoir quelques-uns de ces livres, il te suffit en écrivant à l'Homme de confiance de mentionner: « Bibliothèque du Centre d'Etudes ».

C. Bibliothèque spéciale. — Ainsi appelée parce qu'elle comprend des ouvrages plus spéciaux, plus techniques et souvent plus rares que ceux des deux précédentes. Elle fonctionne à titre individuel. Les envois sont faits sur demande. Si tu l'ignores, je te rappellerai que tu dois d'abord en demander la liste. Une fois en possession de ce répertoire, tu fais une commande importante. Naturellement on ne t'envoie pas tout, mais ta demande est classée et suivant les rentrées des premiers livres envoyés, on te fait suivre les livres désirés. A noter que le délai pour ces livres est pratiquement illimité. A toi d'être raisonnable et de n'en priver qu'à bon escient tes camarades.

En plus des bibliothèques, ce sont probablement les tournées théâtrales qui t'intéressent le plus. Il me faut te dire que ces tournées sont en étroite relation avec les possibilités de notre camion qui est d'autre part soumis à un rude travail avec les vivres de la Croix-Rouge. Toutefois, son humeur et son caprice demeurent un mystère, même pour son dévoué chauffeur. Prévoir donc des tournées longtemps à l'avance est chose impossible. Dans la « campagne » qui s'ouvre, je sais que le théâtre va surtout s'efforcer de visiter les Kommandos délaissés et dépourvus de loisirs. Il est donc bon de nous faire une demande si vous désirez la venue du théâtre. Nous n'y répondrons certainement pas immédiatement, mais nous saurons vos désirs et noterons votre demande.

Si tu fais partie d'un Kommando important, quelques camarades dévoués (je suis persuadé que tu es du nombre) ont monté un orchestre et une troupe théâtrale. Il vous a fallu du matériel aussi bien pour les instruments que pour les partitions, le texte des pièces à jouer, les accessoires. Vous vous êtes donc adressés à ce même service, où, selon nos possibilités, nous vous avons donné satisfaction. Lorsque votre pièce est prête, il vous faut la présence d'un censeur pour pouvoir la jouer. Ceci n'est plus de notre ressort. Vous devez en faire la demande aux Autorités allemandes; car, de même que pour la venue d'un aumônier dans votre Kommando, nous ne pouvons que transmettre à qui de droit, les demandes qui nous parviennent à ce sujet.

Je dois te dire aussi que la Betreuung s'occupe activement du « Canard », ton journal. Ce service veillera aussi à t'envoyer dans ton Kommando les colis spéciaux qui te sont expédiés de Genève ou d'ailleurs. A l'occasion, il s'occupera de l'expédition de tes colis en France.

Activités multiples comme tu vois, essentiellement françaises, et bien faites pour te soutenir dans notre dure épreuve.

Et pourtant nous ne sommes pas, toi et nous, toujours d'accord. Tu trouves souvent que les livres sont bien longs à venir, qu'on ne fait pas suite immédiate à tes demandes et que tu ne reçois jamais les partitions ou instruments réclamés.

Eh bien, je te dirai que si les livres tardent à arriver, c'est peut-être parce que tu as tardé à réexpédier la collection précédente ou bien parce qu'ils sont revenus de Kommandos dans un tel état qu'il a fallu les réparer d'urgence et reconstituer une autre série.

Quant à tes demandes, fais-les sur fiches séparées, même pour les différentes bibliothèques. Tu dois bien penser que toutes ces activités ne sont pas l'objet des soins d'un seul homme. D'où perte de temps. On te le dit depuis deux ans!

Pour les instruments de musique, sache que nous tenons le coup depuis le début. Maintenant nous n'avons plus grand-chose (usure et demandes sans cesse accrues). Commande a été passée pour un réassortiment, mais tu sais aussi bien que moi combien ces sortes de choses sont longues à nous parvenir.

Remarque bien que nous pourrions nous en sortir si... eh bien, si par exemple des instruments confiés à des Kommandos maintenant dissous nous avaient été retournés, si chacun en avait pris soin, et si quelques-uns n'en avaient pas fait des propriétés personnelles, allant même parfois jusqu'à les revendre!

Nos embêtements viennent très souvent de nous-mêmes; si chacun était discipliné et convaincu qu'il n'a pas le droit d'user à sa guise du matériel appartenant à la communauté du Stalag, tout marcherait mieux et plus vite.

Mais, ma parole, je te fais de la morale, à toi qui n'en as pas besoin, puisque pas de ceux-là. Je m'excuse, mon cher vieux, et j'attends ta prochaine commande ou ta prochaine réclamation.

M. M.

Le Sergent-Chef Maurice ANDRIOT  
HOMME DE CONFIANCE PRINCIPAL

# RADIO STALAG



## LES LOISIRS A BATHORN

**LE THEATRE :** Le samedi 23 octobre, le théâtre ambulant de Bathorn présentait au camp un nouveau spectacle mis au point pour les prochaines tournées en Kommando. Au programme, « L'Amant de Madame Vidal », comédie en trois actes de Louis Verneuil.

L'œuvre est sans prétention, sans grande consistance peut-être : c'est ce qu'on appelle une « comédie parisienne ». Mais, comme c'est le cas de toutes les œuvres de cet auteur, elle est abondamment émaillée de mots et de réflexions qui attirent un rire irrésistible, de situations d'un comique assuré.

Nos acteurs défendirent la pièce avec les qualités que nous leur connaissons déjà. C'est Berthet qui incarna l'impulsive et romanesque madame Vidal dont l'imagination n'a pas de frein. A Lemaire incombait le rôle nuancé de Philippe, jeune homme timide, à l'aise seulement dans une existence calme qu'une minute de passion ne suffira pas à troubler. Bouzy nous dessina la silhouette légère d'une « veuve joyeuse » et Villecrose fut de Brézolles, amoureux transi et tenace. Dubois tenait le rôle de Monsieur Vidal, qui, dans la confusion, se débat pour y voir clair. Millou et Godtschalck formaient un couple savoureux : lui, baron débonnaire, légèrement décati, elle, baronne potinière et pincée. Lopez, pour la première fois, abandonnait le tour de chant et tenait le rôle de Guillaume, domestique au flegme plein d'humour.

Notons par ailleurs qu'un grand effort de présentation avait été fait ; nouveaux costumes, exécutés par Duret sur des maquettes de Lemaître ; décors auxquels Hortense ap-

porta une collaboration aussi discrète qu'efficace ; mobilier, que Gandré a conçu spécialement pour les tournées en Kommando.

Pendant les entr'actes, l'orchestre Pierre Labbé exécuta des airs pleins de rythme et d'entrain.

Au total, grand succès. Trois heures de bon spectacle, un programme qui, nous l'espérons, apportera bientôt à nos camarades des Kommandos un peu de gaieté et de détente.

M. G.

**LES SPORTS :** A Bathorn, la saison a été beaucoup moins brillante que l'année dernière. Les départs soit en France, soit en Kommando, de beaucoup d'éléments de valeur, ont amoindri considérablement la qualité et la quantité des manifestations sportives. Après un léger flottement, les sportifs du camp se sont pourtant ressaisis, et de nouveau, mais trop rarement, hélas, nous arrivons à retrouver l'ambiance de la saison passée.

En football et en basket, les rencontres hebdomadaires dans lesquelles malheureusement nous retrouvons toujours les mêmes éléments, continuent à être appréciées du public de Bathorn qui, parfois, malgré le mauvais temps, reste stoïque sur la « touche » pour applaudir et encourager les joueurs. Un bon point pour nos fidèles spectateurs. Nous essaierons d'organiser avec le peu d'éléments disponibles, quelques réunions qui auront, espérons-le, le même succès que les précédentes, en attendant - souhaitons que cela ne tarde pas - d'aller applaudir nos équipes et nos athlètes favoris sur tous les stades de notre beau pays.

F. F.

## CONCERT BEETHOVEN

### A BATHORN

Après Mozart, Chopin, Wagner, c'est à Beethoven qu'était consacré le concert organisé le dimanche 17 octobre par le Centre d'Etudes. Tout d'abord, Hassoun interpréta au piano deux sonates célèbres : la Pathétique et la Sonate « au clair de lune ». On ne peut que louer la sûreté et la délicatesse de son interprétation. La deuxième partie était constituée par l'audition d'un enregistrement complet de la V<sup>e</sup> symphonie. Programme un peu chargé peut-être pour le public bathornien, assez peu familiarisé dans l'ensemble avec la musique classique, mais que Giblat essaya comme d'habitude, de mettre à la portée de nos camarades venus nombreux par une présentation et des commentaires appropriés. En somme, une séance agréable et profitable à tous comme on voudrait pouvoir en organiser plus souvent.

L. C.

## Le Billet du Stalagué

Le camp devient de plus en plus cosmopolite. On se croirait dans un grand port marchand sans autre « flotte » que celle qui nous tombe sur la figure ou qu'on nous donne à boire dans de vastes bouteillons, lesquels sont souvent des « bateaux ».

Une sixième race européenne vient donc de s'abriter derrière nos barbelés, une nouvelle langue vibre à nos oreilles, et déjà, nombre d'entre nous apprennent un nouveau charabia qui ajouté aux diverses sonorités étrangères déjà assimilées sera, si j'ose dire, un délicieux « petit nègre » européen.

On essaie tous les patois pour voir si ça « cadre », on change les voyelles finales pour tenter sa chance, ou l'on se contente de gestes. Les gestes !... Encore faudrait-il les apprendre tous. On pourrait créer un cours du soir. Je connais un ou deux types qui feraient d'excellents professeurs.

Tout cela pour vous dire qu'à force d'entendre de multiples idiomes on en arrive à oublier le sien, à l'écorcher cruellement. Il y a aussi autre chose... On s'amuse à dire telle ou telle phrase courante en telle langue. Peu à peu on s'y habitue et on ne la prononce plus autrement. C'est devenu un réflexe ou un tic.

Bon sang de bois ! N'oubliez pas que vous allez retrouver la France un de ces jours. Il ne s'agira pas de dire des « vasistas », des « ouvaga », des « fala », des « savez-vous », des « karacho » ou des « avanti ». A moins que mélangeant follement tous les langages, vous ne disiez brusquement à un monsieur que vous rencontrez « Dobre sera, mon liebe gospodine, comment pojiveite ? » auquel cas il ne vous restera plus qu'à aller vous faire soigner dans un asile non héréditaire. Vous n'y serez pas seuls, n'ayez crainte.

Et si par hasard, il existe une organisation méthodique de classement, n'oubliez pas de mentionner sur votre fiche d'entrée le numéro de votre ex-stalag. Vous couvrez la chance de retrouver des amis.

Sur ce, messieurs, au plaisir de vous y rencontrer.

Le Stalagué N° 2.

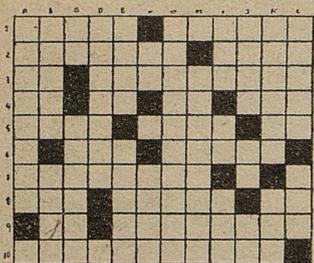
## A PROPOS DE CONCERT

« Chacun son goût », déclarait péremptoirement quelqu'un à Bathorn au lendemain du concert Beethoven, « moi, Beethoven me fait dormir. D'ailleurs ceux qui vont l'écouter n'y vont que par snobisme », et un autre de renchérir : « Moi, je préfère encore les "Mirlitons" à la V<sup>e</sup> Symphonie. » Et pourquoi pas le « gros rouge qui tache » au « Corton » ou au « Moulin à Vent » tant que vous y êtes ? Ne croyez-vous pas que ce goût particulier est tout simplement une absence ou une insuffisance de goût ? C'est à notre ignorance qu'il faut attribuer des vertus dormitives et non à Beethoven. Quant aux snobs, laissons-les donc faire. Il y a, parmi eux, des gens vraiment sensibles, même sans culture spéciale, naturellement, à ce qui reste malgré tout et malgré nous la belle musique. Pour les autres, si à force de snobisme, ils en arrivent un jour à l'aimer pour de bon, la musique, ce sera toujours autant de gagné. Entre nous, si au lieu de nous accrocher fièrement à notre ignorance, ce qui est aussi un snobisme, nous profitons des occasions si rares qui nous sont offertes pour nous en débarrasser ? Hein ? Croyez-vous que ce serait si bête que ça ?

L. C.

# DISTRACTIONS

## LES MOTS CROISES DU « GEFANG »



**Horizontalement :** 1. Le prisonnier lui obéit dans la culture. — Ce mot déchire souvent les oreilles du Gefang. — 2. Qui de nous n'a jamais songé à cette aventure. — La cathédrale de cette ville a des allures de prison. — 3. Début d'inscription funéraire. — Tu en as peut-être mangé de toutes vertes au début de la captivité pour calmer ta faim. — 4. La moitié de notre plus fidèle compagnon à notre arrivée ici. — Phonétiquement appel retentissant. — Chaque Gefang espère bien ramener les siens au complet. — Soldat tu les honnissais, prisonnier tu en raffoles. — 5. Diminutif d'un prénom féminin. — Fait partie de l'art horticole. — Le seul mot que tu puisses toujours dire ici. — 6. Une de nos consolations. — Moins heureux que nous, ses prisonniers étaient par elle transformés en pourceaux. — 7. Le prisonnier fera subir ce sort à de nombreux objets le jour de la « grande classe » (7 lettres). — 8. Fleuve bien connu des prisonniers du VI/C. — C'est pour beaucoup d'entre nous la seule

raison de vivre. — Note. — 9. Deux voyelles. — Tu t'en promets quelques-unes sur le zinc à ton retour. — 10. Où sont leurs alléchants menus d'antan ?

**Verticalement :** A. Principal souci matériel du Gefang. — B. Suivant le cas il fait lever le nez ou rentrer sous terre. — Penser à elle te console. — C. Phonétiquement : désapprouva violemment. — Instruments à faire des prisonniers. — D. Ils nous aident à vivre malgré les désillusions. — E. Ce que n'oublie jamais le Français même derrière les barbelés. — Eve agit ainsi envers Adam et c'est depuis que nous avons les guerres. — F. Adverbe de lieu. — Le petit ruisseau du méridional. — G. Ce que fit chaque jour le service d'information (7 lettres). — Quand s'ouvrira pour nous celle (allemande) de la liberté ? — H. Ce que fera toujours le prisonnier à l'égard de son compagnon de misère. — I. Tu iras bientôt t'y dégourdir les jambes. — Il allemand. — Centre d'une ville bretonne très éprouvée par les bombardements. — J. Ce simple pronom est beaucoup pour nous. — Démonstratif. — Phonétiquement : période des vacances. — K. Sa guerre sanglante fut la préface de la nôtre. — Article. — L. Ce que fit cette célèbre femme fidèle de la légende en attendant durant des années le retour de son mari. — Le Provençal rêve au sien là-bas dans la campagne ensoleillée.

N.B. — Des mots d'argot et d'allemand connus de tous les prisonniers ont été employés côte à côte avec des mots français pour la confection de ces mots croisés. P. P.

## POT POURRI

de notre camarade MILLOU

I.  
Chantez, voulez-vous bien, grand'mère,  
Les jolis couplets d'autrefois,  
En les modifiant toutefois  
A la méthode prisonnière...

Chantez :  
Malbroug s'en va-t-en guerre,  
Il fait froid, enfilons nos mitaines,  
Malbroug s'en va-t-en guerre,  
Ne sait quand reviendra...  
Ni quand ça finira !

Chantez :  
J'ai du bon tabac  
Dans ma tabatière.  
J'ai du bon tabac,  
Tu n'en auras pas !

Chantez :  
Cadet Roussel a trois habits (bis)  
L'un est K.G., l'autre est kaki (bis)  
Le troisième est fait de ficelle,  
C'est hélas la mode nouvelle !  
Ah ! Ah ! Ah ! Oui, vraiment  
Cadet Roussel est bon gefang.

Chantez :  
D'avant l'buffet d'Avignon  
On y danse, on y danse,  
D'avant l'buffet d'Avignon,  
On y danse tous en rond.  
On serre sa ceinture comme ça,  
Et puis encore comme ça.  
D'avant le buffet d'Avignon  
On y danse tous en rond.

Chantez, chantez, chantez grand'mère !

II.  
Chantez, ô épouses très chères,  
Ces jolis refrains d'autrefois,  
Qui ont acquis en trent'six mois  
Une saveur particulière !

Chantez :  
Ah ! j'attends, j'attends, j'attends  
Celui que j'aime  
Que mon cœur aime.

Chantez :  
Reviens, veux-tu,  
Ton absence a brisé ma vie !

Chantez :  
J'attendrai, le jour et la nuit,  
J'attendrai toujours ton retour.

Chantez :  
Si tu reviens  
Sauras-tu demander pardon,  
Me donneras-tu la raison  
Pour laquelle tu t'en allas !

Chantez :  
J'ai deux amours,  
Mon Jules et mon mari,  
Par eux toujours  
Mon cœur est ravi.  
J'ai été fidèle,  
Mais à quoi bon le nier,  
Si Jules m'ensorcelle,  
C'est qu'mon mari  
Est toujours prisonnier.  
L'revoir un jour  
C'est mon rêve joli,  
J'ai deux amours,  
Mon Jules et mon mari.

Chantez, ô épouses très chères !

III.  
Chantons, voulez-vous bien, mes frères,  
Les joyeux couplets d'autrefois  
Ainsi qu'ensemble à pleine voix,  
Nous faisons après bonne chère.

Chantons :  
Chevaliers de la table ronde,  
Goûtons voir si le vin est bon !

Chantons :  
C'est une chemise rose  
Avec une p'tite femme dedans !

Chantons :  
Elle avait de belles manières,  
Je l'ai suivie sans sourciller,  
Et si elle est ma prisonnière,  
Je suis hélas son prisonnier,  
Son prisonnier !

Chantons :  
Un jour la classe viendra,  
Un jour on partira,  
Vers un pays plus bleu et plus tendre  
Où les mots seront doux à entendre.

Chantons :  
Attends, attends,  
Tu veux toujours f... le camp,  
Et l'on dirait vraiment  
Qu'tu n'es pas bien au camp.  
Peut-être, après  
N'aurons-nous plus que des regrets,  
Amis, nous avons bien le temps.  
Attends ! attends !

Chantons, chantons, chantons, mes frères !